



Association LES POUSSINETS
37, rue du Général Leclerc
95210 ST GRATIEN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SAS GCL AUDIT & CONSEIL

5, rue du Vergne
33300 Bordeaux

RCS : BORDEAUX B 414 659 623

SAS au capital de 900 000€
Inscrite à la Compagnie
Régionale des Commissaires
aux Comptes



Association LES POUSSINETS
37, rue du Général Leclerc
95210 ST GRATIEN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Aux Membres de l'association LES POUSSINETS

Ces comptes annuels sont caractérisés par :

- Total Bilan : 1 575 642 €
- Produits d'exploitation : 3 063 581 €
- Déficit de l'exercice : -286 562 €

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES POUSSINETS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

GCL

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

GCL

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 13/06/2024

Le Commissaire aux comptes
GCL AUDIT & CONSEIL,



Olivier DESBORDES

Association Les Poussinets

Regroupement

37, rue du Général LECLERC

95210 - SAINT-GRATIEN

Tél : 01.39.89.09.43

Fax : 01.34.17.17.46

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023

ACTIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois			31/12/2022 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	178 365,35		178 365,35	178 365,35
Constructions	2 955 316,74	-2 459 932,58	495 384,16	553 733,82
Installations techniques matériel et outillage	214 803,03	-111 055,04	103 747,99	113 014,36
Autres immobilisations corporelles	159 535,71	-102 710,95	56 824,76	32 755,77
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres	10 175,00		10 175,00	10 175,00
TOTAL I	3 518 195,83	-2 673 698,57	844 497,26	888 044,30
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 099,13
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	246 717,90		246 717,90	253 599,97
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	22 276,88		22 276,88	77 359,98
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	462 149,57		462 149,57	611 571,10
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance				2 103,82
TOTAL III	731 144,35		731 144,35	948 734,00
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	4 249 340,18	-2 673 698,57	1 575 641,61	1 836 778,30

PASSIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois	31/12/2022 12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	96 187,69	95 978,29
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	990 918,61	990 918,61
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	104 434,53	40 906,59
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	31 764,94	
Report à nouveau		
Report à nouveau	-408 980,58	-375 965,25
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-155 788,19	-122 772,86
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	-286 561,68	30 722,01
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		30 722,01
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	495 998,57	782 560,25
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	96 689,76	96 689,76
	TOTAL I	592 688,33
		879 250,01
Fonds reportés et dédié		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	298 249,19	303 760,76
	TOTAL II	298 249,19
		303 760,76
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL III	
Provisions		
Provisions pour charges		
	163 208,00	181 596,00
	TOTAL IV	163 208,00
		181 596,00
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverse:		
Avances et acomptes sur commande		
Avances et acomptes sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 767,08	67 901,08
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	431 905,15	392 841,87
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	7 823,86	11 428,58
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	521 496,09
		472 171,53
Ecarts de conversion Passif		
Ecarts de conversion Passif		
	TOTAL VI	
TOTAL GENERAL	1 575 641,61	1 836 778,30

Compte de résultat

Association Les Poussinets

Exercice 2023 du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Arrêté au : 31/12/2023		31/12/2022		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	90,00	0,00	90,00	0,00		
Production vendue (services)						
Chiffre d'affaire	90,00	0,00	90,00	0,00		
Production stockée						
Production immobilisée	2 860 923,55	100,00	2 930 414,12	100,00	-69 490,57	-2,37
Subventions d'exploitation	173 982,00	6,08	161 362,00	5,51	12 620,00	7,82
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	23 988,27	0,84	19 158,42	0,65	4 829,85	25,21
Autres produits	4 596,93	0,16	6 026,83	0,21	-1 429,90	-23,73
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	3 063 580,75	107,08	3 117 051,37	106,37	-53 470,62	-1,72
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	626 738,83	21,91	537 812,20	18,35	88 926,63	16,53
Impôts, taxes et versements assimilés	224 738,76	7,86	199 876,66	6,82	24 862,10	12,44
Salaires et traitements	1 712 347,02	59,85	1 593 022,86	54,36	119 324,16	7,49
Charges sociales	668 410,86	23,36	624 944,63	21,33	43 466,23	6,96
Dotation	150 712,53	5,27	143 497,25	4,90	7 215,28	5,03
Autres charges	656,54	0,02	32,01	0,00	624,53	1 951,05
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	3 383 604,54	118,27	3 099 185,61	105,76	284 418,93	9,18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-320 023,79	-11,19	17 865,76	0,61	-337 889,55	-1 891,27
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	880,96	0,03			880,96	
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change	2 316,58	0,08	1 106,34	0,04	1 210,24	109,39
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	3 197,54	0,11	1 106,34	0,04	2 091,20	189,02
Charges financières						
Charges financières						
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI						
RESULTATS FINANCIERS	3 197,54	0,11	1 106,34	0,04	2 091,20	189,02
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-316 826,25	-11,07	18 972,10	0,65	-335 798,35	-1 769,96
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital	6 400,00	0,22			6 400,00	
Reprises/provisions et transfert de char	53 249,00	1,86	36 906,00	1,26	16 343,00	44,28
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	59 649,00	2,08	36 906,00	1,26	22 743,00	61,62
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion						
Sur opération en capital	35,00	0,00	517,65	0,02	-482,65	-93,24
Dotation aux amortissements et aux prov.	34 861,00	1,22	27 477,00	0,94	7 384,00	26,87
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	34 896,00	1,22	27 994,65	0,96	6 901,35	24,65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	24 753,00	0,87	8 911,35	0,30	15 841,65	177,77
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	3 126 427,29	109,28	3 155 063,71	107,67	-28 636,42	-0,91
CHARGES	3 418 500,54	119,49	3 127 180,26	106,71	291 320,28	9,32
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-292 073,25	-10,21	27 883,45	0,95	-319 956,70	-1 147,48
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-5 511,57	-0,19	-2 838,56	-0,10	-2 673,01	94,17
TOTAL XI	-5 511,57	-0,19	-2 838,56	-0,10	-2 673,01	94,17
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-286 561,68	-10,02	30 722,01	1,05	-317 283,69	-1 032,76

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 575 643 €.

Le compte de fonctionnement, présenté en liste, fait apparaître un total de produits de 3 126 427€ avec un déficit de 286 561€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 8 avril 2024.

L'association a pour objet la gestion d'une maison d'enfance à caractère social. L'établissement accueille des enfants jusqu'à 12 ans, afin de leur permettre de vivre hors d'un cadre familial en crise aigue, et de leur offrir un environnement rassurant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle en respectant les principes de prudence, de régularité et de sincérité conformément :

. aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes,

. aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations,

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées.

1.1- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| - bâtiments | linéaire sur 30 ans, |
| - agencements installations | linéaire sur 5 à 10 ans, |
| - matériel et outillage | linéaire sur 5 ans, |
| - matériel de bureau et informatique | linéaire sur 3 à 5 ans, |
| - matériel de transport | linéaire sur 5 ans, |
| - mobilier | linéaire sur 5 ans. |

1.2- Créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre de l'accord Axess du 2 mai 2022 relatif à la mise en place d'un complément de rémunération pour le personnel socio-éducatif, l'autorité de tutelle a accordé une dotation complémentaire de 173 882 euros en 2023.

3- NOTES SUR LE BILAN**3.1- Immobilisations corporelles**

Les mouvements en valeur brute se décomposent en :

	31/12/2022	Investissements	Cessions	31/12/2023
Terrains	178 365			178 365
Bâtiments	1 974 567			1 974 567
Agencements constructions	797 346	63 393		860 739
Agencements installations	120 011			120 011
Matériel et outillage	208 656	6 147		214 803
Matériel de transport	67 485	31 065	17 101	81 449
Matériel de bureau	20 864	180		21 044
Mobilier	47 188	5 561		52 749
Equipement et matériel de loisir	3 475	819		4 293
Total	3 417 957	107 165	17 101	3 508 021

Les mouvements sur amortissements sont les suivants :

	31/12/2022	Dotation	Cession	31/12/2023
Terrains				
Bâtiments	1 711 613	74 350		1 785 963
Agencements constructions	562 584	39 185		601 769
Agencements installations	63 993	8 207		72 200
Matériel et outillage	95 641	15 414		111 055
Matériel de transport	51 359	9 057	17 101	43 314
Matériel de bureau	19 649	1 746		21 396
Mobilier	39 153	2 257		41 410
Equipement et matériel de loisir	2 612	496		3 108
Total	2 546 604	150 713	17 101	2 680 216

3.2- Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges d'exploitation.

3.3- Echéance des créances à la clôture

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

3.4- Variation des fonds associatifs suite à décisions des organes délibérants ou de tutelle

Le déficit dégagé par l'association en 2022, soit 2 073 € a été affecté en fonds associatif.
L'excédent 2022 de l'activité sous gestion contrôlée figure en report à nouveau pour 63 527 €.

Les dépenses refusées par l'Autorité de tutelle ont évolué de la manière suivante :

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Provision pour congés payés et charges afférentes	83 708	3 629		87 337
Provision pour revalorisation point et charges afférentes		27 745		27 745
Provision pour retraite	179 580	27 477	10 406	196 651
Litige prud'homal	105 424		26 500	78 924
Frais de santé salariés	131 855	26 881		158 736
Charges diverses	3 284			3 284
Valeur nette immobilisations cédées	12 690			12 690
Total	516 541	85 732	36 906	565 367

Elles figurent en report à nouveau

3.5- Variation des fonds associatifs

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Fonds associatif sans droit de reprise	95 978	209		96 188
Fonds associatif avec droit de reprise	990 919			990 919
Report à nouveau	-335 059	30 513		-335 268
Résultat de l'exercice 2022	30 722	-30 722		
Résultat de l'exercice 2023		-287 865		-287 865
Provisions réglementées	96 690			96 690
Fonds dédiés	303 761		5 511	298 250
Total I & II du passif	1 183 011	-287 865	5 511	858 913

3.6- Fonds dédiés

Ils sont représentés par :

- la part restante des crédits d'impôt de taxe sur les salaires 2017 et 2018 que l'autorité de tutelle a souhaité affecter à des projets ultérieurs,
- le solde de l'aide exceptionnelle 2022 de 39 900 € du Conseil Départemental soit 31550 €.

3.7- Provison pour charges

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Provison pour retraite	172 896	34 861	53 249	154 508
Provison pour grosses réparations	8 700			8 700
Provison pour litige prud'homal	26 500		26 500	0
Total	208 096	34 861	79 749	163 208

La provision pour retraite concerne l'engagement lié au personnel ayant plus de 55 ans au 31 décembre 2023.

Le montant de l'engagement estimé pour tout salarié atteignant cet âge est provisionné par 1/5, conformément à la règle retenue à partir de 2011.

Les mouvements relatifs à cette provision constituent des charges et produits exceptionnels.

3.8- Echéance des dettes à la clôture

	31/12/2023	à - 1 an	à + 1 an/ - 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	81 767	81 767		
Dettes fiscales et sociales	431 905	431 905		
Autres dettes	7 824	7 824		
Total	521 496	521 496	0	0

3.9- Etat des charges à payer

dettes fournisseurs	32 176 €
dettes au titre des congés payés	130 376 €
charges sociales afférentes	88 207 €

4- AUTRES INFORMATIONS**4.1- Etat des effectifs**

L'effectif en équivalent temps plein sur l'exercice est de 48 salariés.

4.2- Indemnité de fin de carrière

Outre la provision constituée dans les comptes pour le personnel au-delà de 55 ans, l'engagement dû au titre de l'indemnité de fin de carrière, et non provisionnée, s'élève à 108 k€ soit un montant de l'ordre de 167 K€ si l'on inclut les charges sociales.

4.3- Contributions volontaires de bénévoles

Est estimé le temps passé par des membres du conseil d'administration à d'autres missions que les réunions statutaires. Le montant correspondant est enregistré en contributions volontaires en nature pour 11 613 €.



Association LES POUSSINETS
37, rue du Général Leclerc
95210 ST GRATIEN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SAS GCL AUDIT & CONSEIL
5, rue du Vergne
33300 BORDEAUX
RCS :BORDEAUX 414 659 623

SAS au capital de 900 000 €
Inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes

